

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1033-G Subvention et convention triennale avec l'association Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (3e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande de l'autoriser à signer une convention avec l'association Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (3e), visant le développement d'actions de formation et d'accompagnement de salariés parisien(ne)s en insertion, bénéficiaires du RSA socle ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer avec l'association Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (3e) (n° SIMPA 4586 ; n° dossier 2015-00074), domiciliée 19, rue Béranger (2e) une convention triennale, visant le développement d'actions de formation et d'accompagnement de salariés parisien(ne)s en insertion bénéficiaires du RSA socle.

Article 2 : La dépense correspondante de 420.000 euros en 2014, 2015 et 2016, sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2014, et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits.